

Mouthiers sur Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 4 janvier	p 2
La D.R.A.C.....	p 3
Élections cantonales.....	p 3
La salle des sports bientôt finie ?	p3
Élections municipales.....	p4
Carnaval africain en mars.....	p5
Le Secours populaire en action...p 6	
p7	
Sentiers de la Boëme.....	p 7
A. G. Tourbières et loisirs.....	p 7
Etat Civil	p8
Agenda février-mars.....	p 8



Voix en scène : le talent, c'est tout chant ... (Photo Alain Porte)

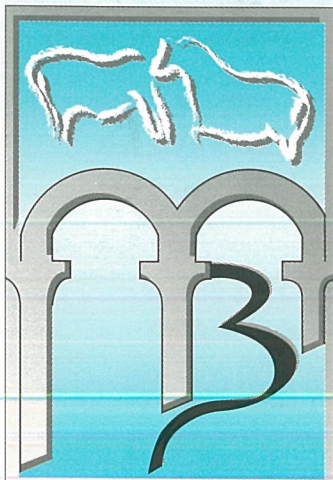
UN TRÈS BEAU DIMANCHE DE JANVIER

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 274

FÉVRIER

2008



Quel plaisir de recevoir nos aînés chaque année. En ce troisième dimanche de janvier, nous avons souhaité faire participer à cet après midi l'association monastérienne « voix en scène » qui a su préparer un répertoire de chansons appropriées à l'évènement.

La prestation de ce groupe de jeunes artistes locaux a démontré que le partage entre générations est très précieux et le ressenti tend à prouver que nous devons continuer à œuvrer pour encourager et faciliter ces échanges entre les populations d'âges différents.

Depuis le début de l'année 2007, une commission intercommunale travaille avec le Centre Social sur un projet de territoire en faveur de l'inter générations.

Des actions existent déjà, à la maison de retraite de ROULET, de TROIS PALIS et de MOUTHIERES en collaboration avec les animatrices des trois sites.

Des rencontres sont organisées ponctuellement avec les tous petits de la crèche familiale et les enfants des écoles.

Les personnes concernées sont actuellement les personnes âgées accueillies en structure collectives. L'idée serait d'élargir ces possibilités d'échanges, tant par l'étendue des activités que par le champ d'actions.

La commission composée de professionnels (animateurs petite enfance, enfance, adolescence, personnes âgées), de bénévoles, d'élus, travaille sur la création d'ateliers divers et variés (chants, arts plastiques, broderie, dessins, cuisine, pâtisserie, vidéo, etc...) - toutes les idées sont bienvenues) afin que chacun puisse y trouver son compte.

Celles-ci seraient bien évidemment ouvertes à tous les habitants du territoire, jeunes et moins jeunes, afin que chacun puisse échanger et partager ses expériences de la vie.

Le dialogue est parfois difficile entre des populations qui ne se côtoient plus et donc qui ne se connaissent plus. Devrions nous nous contenter d'être spectateurs de cette situation et constater notre impuissance à changer les choses sans n'avoir rien tenter ?

Les diverses réunions organisées ces derniers mois ont démontré que beaucoup de personnes ont la ferme volonté de s'investir pour changer les choses.

Les visites effectuées sur des territoires voisins où nous avons été témoins de réalisations sur ce thème nous ont encouragés à poursuivre nos travaux.

Nous allons continuer à œuvrer en associant à la réflexion toutes les personnes, qui dans leur action quotidienne, sont confrontées à ce besoin d'échanges.

Nous ne pourrions construire d'action durable sans la participation des associations locales qui maîtrisent parfaitement les besoins :

- clubs de troisième âge,
- associations d'aide à domicile pour personnes âgées,
- associations culturelles et/ou sportives.

La communauté de communes a inscrit cet important projet dans son contrat de territoire avec la région afin d'obtenir les aides nécessaires à la mise en place de toutes ces actions inter générations.

Le maire
Cécile FORGERON

Club House Tennis - choix des entreprises

Le Conseil Municipal retient les entreprises suivantes pour les travaux de construction du Club House du Tennis :

lot 1 gros oeuvre-terrassement-VRD : entreprise NOMPEX pour un montant TTC de 35 820,57 €

lot 2 charpente : entreprise BONNIN pour un montant TTC de 7 294,74 €

lot 3 couverture : entreprise MARCHESSON pour un montant TTC de 5 141,76 €

lot 4 menuiseries intérieures et extérieures : BROUSSARD pour un montant TTC de 9 599,69 €

lot 5 électricité : entreprise TES pour un montant TTC de 7 013,79 €
Les travaux de finition (cloisons, carrelage, peinture, plomberie) seront réalisés en régie par l'équipe technique communale.

Réfection toiture transept nord de l'église

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux par l'entreprise spécialisée DAGAND pour un montant TTC de 6 452,77 €. Des subventions seront demandées auprès de la DRAC (voir page 3), de la Région, et du département.

Convention entretien « Chaire à Calvin »

Le Conseil Municipal accepte de signer la convention à passer entre la commune et le conseil général. L'équipe communale entretiendra les abords du site moyennant une participation du département qui s'élève, pour l'année 2008, à 1 700 €. Cette participation sera réévaluée tous les ans.

Indemnité représentative de logement pour les instituteurs

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Préfet de maintenir cette indemnité à 2 077,51 € pour l'année 2007. Il est à noter que la commune n'est pas concernée par cette indemnité.

Prochaine
réunion publique
du Conseil Municipal

VENDREDI

7 MARS

à 20 H 30

Entretien bac à graisses des écoles

Après consultation d'entreprises spécialisées, le Conseil Municipal retient l'offre de la SNATI pour la signature d'un contrat d'entretien du bac à graisses du système d'évacuation des eaux usées des écoles. Un contrat sera signé pour une durée ferme de 3 ans à raison de deux passages par an.

La proposition de la SNATI s'élève à 233,52 € TTC par passage, comprenant le pompage, le nettoyage, le transport et la prise en charge des déchets.

Renforcement RD 35 - acquisition terrains

Dans le cadre des travaux de renforcement de la RD 35 sur les communes de La Couronne et Mouthiers, le département se propose d'acquérir 38 m² appartenant à la commune de Mouthiers sur le territoire de la commune de La Couronne. Le Conseil accepte cette proposition pour l'euro symbolique, et laisse à la charge du département les frais de bornage et notariés.



Une nouvelle borne fontaine posée par les agents techniques municipaux

(Photo Alain PORTE)

Curage des lagunes et épandage des boues

Madame le Maire fait part au Conseil du résultat de la consultation lancée auprès d'entreprises spécialisées. Avant de se prononcer, le Conseil Municipal va analyser et comparer chacune des offres en détail. La décision sera prise lors de la réunion de février.

Centres de loisirs

La communauté de communes a pour compétence le fonctionnement des centres de loisirs depuis 2005. Les communes versent un fonds de concours à la communauté.

Pour l'année 2008, la commune décide de verser à la communauté de communes une participation de 7,12 € par jour et par enfant fréquentant les centres de loisirs.

Délégués intercommunalité

Du fait de l'augmentation de la population de la commune, celle-ci dispose maintenant de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants (au lieu de 5) au sein de la communauté de communes Charente Boëme Charraud. Il y a donc lieu de procéder à l'élection de 2 délégués

(1 titulaire, 1 suppléant).

Sont élus :
Monsieur Daniel PONTINI, délégué titulaire (anciennement suppléant)
Madame Christine DISCOUR, déléguée suppléante (en remplacement de M. PONTINI)
Monsieur Patrick VINSONNAUD, délégué suppléant

SACS JAUNES
à sortir MERCREDI SOIR

Pour être collectés le JEUDI
14 et 28 FÉVRIER
dans le bourg et La
Rochandry,

7, 21 FÉVRIER
et 6 MARS
dans les villages

Salle omnisports - assurance dommages ouvrage

Après avoir pris avis de l'architecte, le Conseil Municipal décide de ne pas souscrire d'assurance dommages ouvrage pour ce chantier ; la commune restera son propre assureur.

Droit de Prémption

Suite au décret ministériel du 26 décembre 2007, le Conseil Municipal décide de délibérer afin d'établir un droit de préemption, pour la commune, sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, placée sous l'autorité du préfet de région, attribue les soutiens financiers de l'État, aussi bien en matière de fonctionnement des structures culturelles qu'en matière d'investissements.

Elle exerce une mission de conseil et d'expertise auprès des collectivités territoriales et des partenaires culturels.

Son action s'inscrit dans un souci de coordination avec les différents services de l'État, mais également de concertation et de négociation avec l'ensemble de ses partenaires publics et privés,

en particulier les collectivités territoriales, qui manifestent une volonté de plus en plus marquée de s'impliquer dans et pour la culture. Les missions de la DRAC portent sur tous les secteurs de responsabilité du ministère de la culture : architecture, archives, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, livre, lecture et écriture, multimédia, musées, patrimoine, spectacle vivant et s'organise autour de quatre grands axes : la connaissance et la mise en valeur des composantes de notre patrimoine, le soutien aux artistes et aux pratiques innovantes, la diffusion de la création, l'élargissement des publics.



SALLE DE SPORTS BIENTÔT FINIE ?

L'hiver est fatal à certains travaux qui se font marmotte quand le gel ou à peine plus vient s'afficher au thermomètre.

Ainsi, pour réaliser le revêtement de sol de la salle de sports fallait-il attendre une température propice à sa mise en oeuvre spéciale.

Les entreprises ne voulant pas prendre de risque au coeur de l'hiver, des travaux annexes sont donc en attente et expliquent l'état actuel du bâtiment.

Le mur est toujours ouvert en bout de salle pour laisser un passage aux machines qui réaliseront le sol.

Une fois cette étape franchie, les maçons termineront le mur d'agglos. Celui sera à son tour recouvert des isolants et du bardage bois dans le prolongement de celui déjà en place.

La pose du bardage bois concernera également les cotés de l'entrée de la salle.

Chacun aura noté que cette installation sera elle-aussi un peu spéciale : les murs arrondis imposent un cintrage du bois. Du bois, il en sera encore question mais cette fois-ci au sol dans la partie comprise entre la porte d'entrée et la partie grillagée sur la photo, celle-ci étant ici en attente de recouvrement d'un béton désactivé.

Les travaux extérieurs seront alors eux aussi terminés et notamment le parking fait de calcaire compacté.

Ne manquera plus que l'aménagement de la voirie, intégrant la sortie de parking aux différentes voies existantes dont l'accès à Combe noire, et qui sera réalisé par la communauté de communes.

Le 9 mars auront lieu deux élections : municipales (voir page 4) et cantonales pour le canton de Blanzac.

On devrait plutôt parler d'élections départementales puisque nous élisons pour 6 ans un conseiller qui va gérer les affaires du département de la Charente. Cette assemblée départementale qu'on continue d'appeler conseil général existe depuis plus de deux cents ans. Créés en 1789, les départements sont à l'époque dotés d'un conseil départemental. Cette assemblée délibérante désigne son président et un directoire exécutif permanent. La France est alors découpée en 83 départements organisés chacun autour d'un chef-lieu de manière à ce qu'il n'y ait pas plus d'une journée de cheval pour rallier le chef lieu depuis les points les plus éloignés du territoire départemental.

C'est en 1800 qu'apparaît l'appellation Conseil Général. Dans chaque département est mis en place un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général. Le préfet détient seul le pouvoir exécutif laissant au conseil général son rôle d'assemblée délibérante.

En 1982, une des lois de décentralisation, celle du 2 mars 1982, transfère l'exercice du pouvoir départemental du préfet au Président du Conseil général. Cette loi reconnaît au Conseil général le plein exercice de ses attributions. Depuis cette date, le département est administré par deux organes : un organe délibérant (l'assemblée départementale), et un organe exécutif (le président du Conseil général). Les compétences du Conseil général sont accrues et nouvelles pour la plupart. Le Département prend en charge l'aménagement rural depuis mai 1983, l'action sociale et la santé depuis janvier 1984, les transports non urbains de voyageurs en septembre de la même année, les collèges, les bibliothèques départementales et les archives depuis 1986. l'entretien de la voirie départementale, 5 500 km en Charente...

A la mairie (bureau de vote n° 1, ou à l'école (bureau de vote n° 2), deux bureaux bureaux de vote seront installés, un pour les élections municipales, un autre pour l'élection cantonale. Il vous faudra donc vous rendre 2 fois dans l'isoloir pour pouvoir voter aux deux élections et attester deux fois de votre signature.

Mouthiers étant désormais classée dans la catégorie des communes de 2 à 3 499 500 habitants, les candidatures isolées sont interdites (art L. 256).

Les candidats doivent donc se présenter sur des listes complètes, c'est-à-dire comportant 23 noms soit autant que de sièges à pourvoir.

Les bulletins de vote doivent comporter le titre de la liste, ainsi que le nom de chaque candidat composant la liste dans l'ordre de présentation et, pour tout candidat ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France qui ne possède pas également la nationalité française, l'indication de sa nationalité.

Les bulletins doivent comporter autant de noms que de sièges à pourvoir

Sont nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement (art. L. 66 et LO 247-1) :

1. Les bulletins blancs ;
2. Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ;
3. Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats ;
4. Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
5. Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires ;
6. Les bulletins écrits sur papier de couleur ;
7. Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes ;



DEPOUILLEMENT DES VOTES

Les bulletins qui comportent plus ou moins de noms qu'il n'y a de conseillers à élire sont valides. Les électeurs peuvent donc voter pour une liste comportant un seul nom (art. L. 256 et L. 257).

Les suffrages exprimés en faveur de candidats dont les noms sont inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas comptés (art. L. 257).

Si l'ordre de classement des candidats sur le bulletin ne permet pas de déterminer avec certitude le choix de l'électeur, le bulletin ou les bulletins correspondants sont nuls.

Les bulletins manuscrits sont valables.

8. Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions ;

9. Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire ;

10. Les enveloppes ne contenant aucun bulletin ;

11. Les bulletins imprimés ne comportant pas, en regard du nom d'un candidat ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, l'indication de sa nationalité.

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant la même liste, ces bulletins ne comptent que pour un seul (art. L. 65).

VOTRE BUREAU DE VOTE A CHANGÉ

Pour équilibrer le nombre d'électeurs dans chaque bureau de vote, mairie, et école, une nouvelle répartition, s'est imposée :

Bureau de vote n°1 mairie

Électeurs habitant une partie du bourg de Mouthiers (située à l'ouest de la voie ferrée et au sud de la RD 42) et les hameaux suivants : les gagniers, le gué, les reingniers, le moulin du duc, boisgimon, la tuilerie, les rousselières, les groies, les forêts, chez billoux, gersac, les martins, bellevue, le belvédère, le petit verger, la combe au roi, la pradillerie, grandchamp, la péreuse, chez grenet, les chaumes, la meule, les sigognauds, les fontaines, les marais, la rochandry, chez lhéroult, le pigeonnier, **les naulets, les fayards, les érableaux, la grande coudre, le grand guérin, chez bourgnat, lotissement les grands-bois, la croix des grassets, combe noire, la croix guillaud, la chauveterie, forge, le morineau, la combe de la brunette, le portail, le grand poineau, les sicauds, chez les rois, chez guérin, boisblet, la cabane.**

N.B. : pour les électeurs habitant les hameaux signalés en caractères gras, de nouvelles cartes d'électeurs seront émises ; elles remplacent les cartes délivrées en 2007.

Pour les électeurs qui ne changent pas de bureau de vote, les cartes délivrées en 2007 restent valables.

Bureau de vote n°2 école

Électeurs habitant une partie du bourg de Mouthiers (située entre la voie ferrée et la RD 42) et les hameaux suivants : les brisseaux, le ménadeau, la perluche, le châtaignier, chez videau, le brisset, la gaillarderie, le petit poineau, le grand guillon, le bois de la fouillouse, les rentes, les six dîmes, les roches, le roc, le charbonnier, le rosier, le taillandier, la font du rossignol, chenaud, le petit guillon, le puits, la bussière, la rivière, la foy, les justices, les agriers, bournet.

Le recensement militaire est obligatoire pour les garçons et les filles dès l'âge de 16 ans, à la mairie du domicile sur présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents. Une attestation de recensement est délivrée par la mairie ;

cette attestation (unique) est obligatoire pour toute inscription aux concours et examens soumis au contrôle de l'État.

Après la journée d'appel de préparation à la défense, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans 1/2, le jeune

reçoit un certificat de participation, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet également l'inscription sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et abattage, nécessaires à l'entretien des lignes électriques, sont entrepris sur la commune depuis le 14 janvier 2008 par l'entreprise PRIEUR pour le compte du Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser de l'entreprise PRIEUR 1, chemin de Koff 17570-LES MATHES.

Sauf avis contraire du propriétaire, il pourra être procédé au gyrobouyage. En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux : Monsieur DUPUIS - RTE - GET Poitou-Charentes Rue Aristide Bergès 17187-PERIGNY Cedex

SITE INTERNET INTERCOMMUNAL

SITE INTERNET INTERCOMMUNAL
Vous cherchez une activité pour vous et vos enfants ? Vous voulez en savoir plus sur votre commune et son patrimoine ? Être au courant de la dernière manifestation à venir ?

Retrouvez l'actualité et toutes les infos sociales, culturelles et sportives de la Communauté de Communes sur le site Internet intercommunal :
www.cc-charente-boeme-charraud.fr

Associations, pour faire figurer vos infos sur le site, contactez

Christopher au 05.45.21.18.46
site-cbc@wanadoo.fr

CARNAVAL, C'EST LE 15 MARS

Nous mettons en place des ateliers de création et d'animation en préparation du Carnaval 2008. Ceux-ci débiteront en janvier.

Pour une meilleure organisation, il est préférable de s'inscrire au préalable pour constituer des groupes.

Atelier percussions
Animé par Disté Camara
Le vendredi 1^{er} février à 20h30 pour une première rencontre et ensuite les 22 février et 7 mars au Centre Social à Mouthiers.



Atelier percussion fûts métalliques

Animé par Billy
Le samedi au Centre Social à Mouthiers de 14h30 à 16h Dès le samedi 26 janvier.

Ateliers création personnages et accessoires

Tous les samedi de 14h à 17h Au Centre Social de Mouthiers



Atelier théâtre Animé par Bertrand Malherbe le lundi soir de 20h45 à 22h15 au Centre Social à Mouthiers

Dates :
4 et 18 février,
3 et 7 mars

Renseignements :
Anne-Marie Coolen
05.45.65.31.89 -
06.13.21.36.81
annemarie.coolen@wanadoo.fr

Centre Social :
05.45.67.84.38

CINÉMA

MARDI 9 MARS

à 20 H 30 à la MJC

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

L'exposition du mois, qui aura lieu à partir du dernier dimanche de février, s'intitule "Femmes en Charente du

Moyen Age à nos jours" et sera donc présentée à Mouthiers à l'occasion de la journée du 8 mars.

M.J.C.
À PARTIR
DU 23 FÉVRIER

ÉCOLE DE FOOT

L'école de foot est composée de 88 licencié(e)s, pour la saison 2007/2008, donc une augmentation de 10% par rapport à la saison dernière, qui comprend : 32 débutants, 25 poussins, 21 benjamins, 8 13 ans et 2 15 ans ; ces deux dernières catégories sont en entente et prêt de joueurs avec les clubs de Claix et Blanzac.

Les responsables d'équipes sont :

- Pour les débutants : Franck RIDET et Christophe MOREAU.

- Pour les poussins : Franck BOURCET et Jean-Michel LALANDE.

- Pour les benjamins : Sébastien ALLERON, Emmanuel BAILLET et Jean-François BREGIER.

- Pour les 13 ans : Christophe BOISUMAULT (Blanzac) et Pascal MILAN.

- Pour les 15 ans : Philippe THOMAS et Didier BONNEAU (Claix).

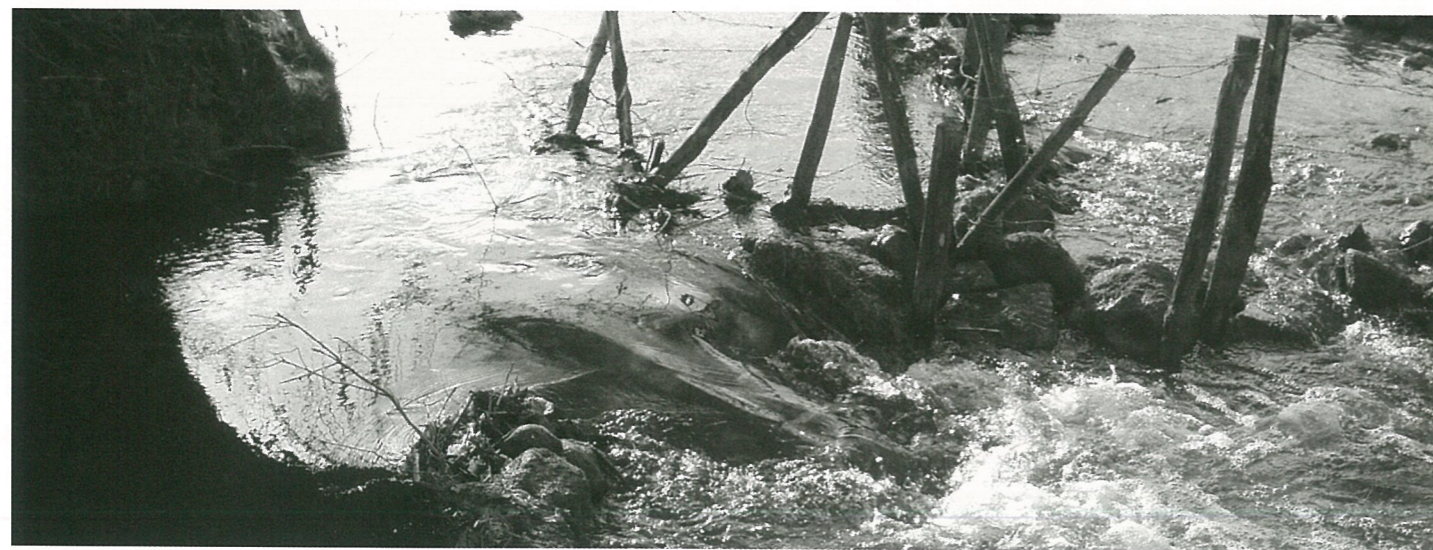
Pour les entraînements des jeunes et différentes tâches pour le club et les installations, le SCM vient d'embaucher Gyslain DECHESNE, sur un emploi tremplin de 24h, pour une durée de 3 ans ; cet emploi est subventionné en partie par le Conseil Régional et le reste par la municipalité. Gyslain s'est engagé dans la formation pour décrocher le brevet d'état.

Si le club a pris cette orientation, c'est dans une démarche pérenne de

qualité pour notre école de foot, qui est plus que jamais l'avenir du club. Les dirigeants de l'école de foot tiennent à remercier les parents, par leur investissement dans des tâches administratives et d'aide aux responsables d'équipes.

Il règne une atmosphère agréable et conviviale dans le club et son école de foot et c'est de bon augure pour faire du SCM, un très grand club de football charentais.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre traditionnel loto qui aura lieu le samedi 23 février à 20h30 à la salle des fêtes de Mouthiers.



SECOURS POPULAIRE

Rappel des permanences du trimestre :

2 février de 14H à 17H

18 février de 14H à 17H

1er mars de 14H à 17H

17 mars de 14H à 17H

Déjà nous préparons la braderie de printemps qui aura lieu le 12 avril de 10H à 17H.

Vous pouvez nous aider en enlevant de votre garde robe tout ce que vous n'aurez plus envie de porter en ce printemps ou cet été.

Cela pourra donner un peu de bonheur à ceux qui ne peuvent pas acheter du neuf.

Notez également qu'au Secours Populaire à Mouthiers nous avons un rayon grandes tailles très fourni ; n'hésitez pas à venir « y jeter un oeil »

Notre gamme d'articles (neufs et occasions) concerne toute la famille (bébé, adolescent, femme et homme)

Toutes les manifestations annoncées se dérouleront au Siège :

57 rue de la Boème.



RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOÈME »

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Place du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	Nb Km
dim 3 fév	Guy CAREL	12 H 45	ROULLET en ligne vers Mouthiers	étang des Glamots	13 h	16
dim 10 fév	Alain et Guy CAREL	13 h 15	VOEUIL en ligne vers Nanteuillet	place de la mairie	13h30	12,5
dim 24 fév	Assemblée Générale du comité départemental à Chasseneuil (infos à suivre)					
dim 2 mars	Boucles de la Boème		rando familiale	stade Mouthiers	9h30	7
			rando familiale	stade Mouthiers	9h	11
			rando challenge	Roulet (Glamots)	8h	16
			rando challenge	Voeuil (mairie)	7h30	21
di 16 mars	Béatrice et Guy	13 h 15	ROUGNAC	place de la mairie	14 h	13



COURSE À PIED

Le 2ème entraînement de course à pied sur la commune de MOUTHIERS aura lieu le dimanche 24 février 2008 - rendez-vous à 9 h 30 au stade, une semaine avant la course sur route des « foulées de Saint-Eutrope » organisée par l'AJ Montmoreau.

Venez nombreux. Pour tout renseignement : 05.45.67.97.62
COURSE A PIED
Le 2ème entraînement de course à pied sur la commune de MOUTHIERS aura lieu le dimanche 24 février 2008 - ren-

dez-vous à 9 h 30 au stade, une semaine avant la course sur route des « foulées de Saint-Eutrope » organisée par l'AJ Montmoreau. Venez nombreux. Pour tout renseignement : 05.45.67.97.62

LES COMMERCANTS,
LES ARTISANS DE MOUTHIERS
TOUJOURS À VOTRE SERVICE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

14 décembre : Lizzie MAINGOT « les Sigognauds »

31 décembre : Lucas PONS « Forge »

DECES

25 décembre : Léonie MANDIN « foyer personnes âgées »

26 décembre : Marie MARTYNET veuve BONJEAN « le Roc »

5 janvier : Renée FAUCHÉ veuve MERTENS « Gersac »

10 janvier : Michel NAUD « le Morineau »

SUR VOTRE AGENDA

FÉVRIER

2 soirée parents d'élèves à la salle polyvalente à 20 h 30

17 : repas du cercle des aînés à la salle polyvalente

23 : loto du foot à la salle polyvalente 20 h 30

29 : A.G. des donneurs de sang à Pérignac 18 h 30

MARS

2 : Boucles de la Boème

8 : Théâtre « le fil à la patte » de Feydeau
salle polyvalente à 20 h 30

9 : repas FNACA à la salle polyvalente midi

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.

Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.

Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême

Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE

LE WEEK-END
il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

**Le prochain
bulletin**

portera le numéro 275 et sortira début mars. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs **devront être déposés à la mairie avant le 15 Février.**
Les activités prévues jusqu'au 15 avril pourront y être annoncées.



CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Le Cercle des aînés s'élargit !



Actions de début d'année, l'équipe de la bibliothèque s'y livre...



La Maison des Jeunes et de la Culture étagée...

(Photos Alain PORTE)